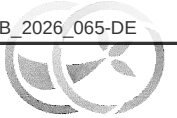


Délibération 2026-065

SMICTOM
Centre Ouest

Comité syndical du mardi 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, mardi 6 octobre à 08h30, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le vendredi 25 septembre 2026, s'est réuni à la salle de réunion de l'UVO (Point Clos à Gaël), sous la présidence de M Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents : Mme BOUGAULT, M BRIAND, M CHEVALIER, MME MAILLARD, M MARIE
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés :

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents : M PERTUISEL
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés : M PELLOUOIS, M DELAUNAY

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents : M. BANCHEREAU, M BARAZER, M BERREE, M BOUILLAND, M CHEVALIER, M HAUPAS, M RAOULT, MME ROBIN, M VALLET
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés : M DESMET, M PANNETIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents : Mme BESNARD, M DAVID, M GAUTIER, M GOBIN, M GUINARD, M LOHAT, M PIEDERRIERE, M RAMEL, M SOURDAINE, M VITRE Didier,
2. Ont donné Pouvoir : M CHICOINE à M LOHAT, M BRIAND à M SOURDAINE, M VITRE Pierre à M GUINARD
3. Excusés : MME THOMAS

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents : M BEAUJEAN, Mme BERREE, M CHEREL, M HEUZE, M HUBERT, M JOUAN, M LEBORGNE, M MENGUY, M MEURICE, M POULAIN,
2. Ont donné Pouvoir : M BARBE à M LEBORGNE, M BLOUET à M GOBIN, MME BONDON à M JOUAN, M RONSIN à MME BERREE
3. Excusés : M COLLET

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents : Mme CLERO, M MANENC, M MORIN
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés : M ARGENTIN, M. CHAUMORCEL, M GICQUEL, M PIRON

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents : M DUVIC, M GOUELLO, MME LEVASSEUR, M. POIRIER
2. Ont donné Pouvoir : MME HERVE à M GOUELLO
3. Excusés : M BELLEC, M JOSSE, M NARAT

Secrétaire de séance : M LOHAT

Assistaient également à la réunion :

Commune de Le Verger (M BIGER), Services du SMICTOM : M BOHANNE, M ROUAULT

Séance close à 11h00

M LOHAT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Amortissement élargissement de la liste avec durées associées

Le comité syndical, par délibération 2018/83 du 17 décembre 2018, a fixé la durée d'amortissement de différents matériels. De nouveaux biens ont été acquis depuis 2025. Pour une lecture simplifiée, il est proposé de reprendre l'ensemble des matériels et leur durée d'amortissement, et de se référer également aux recommandations de l'Ademe. Ci-après, le tableau des biens amortissables mis à jour.

BIENS AMORTISSABLES	DUREE D'AMORTISSEMENT
Conteneur ordures ménagères	8 ans
Conteneur collecte sélective	8 ans
Colonnes à verre et à papier	10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique, serveur, photocopieur, imprimantes, etc.	5 ans
Mobilier	5 ans
Logiciels informatiques, bornes wifi	3 ans
Site Internet, application MONTRI	5 ans
Matériel (gros matériels) : tondeuse	5 ans
Petits matériels (débroussailleuse, taille haie, cuve à fioul, nettoyeur haute pression, compresseur, etc.)	3 ans
Ecran électrique	5 ans
Vidéo projecteur, écran interactif	3 ans
Avis d'appels d'offres (marché d'investissement)	2 ans
Puces électroniques	10 ans
Etudes (RI, déchèteries, etc.)	5 ans
Colonne à huile	10 ans
Ruches, petits matériels d'une valeur de moins de 800€ TTC	1 an
Déchèteries (infrastructures et bâtiments)	15 ans
Caissons maritimes	8 ans
Système de vidéo-surveillance	5 ans
Abri-bacs, composteurs grutables	10 ans

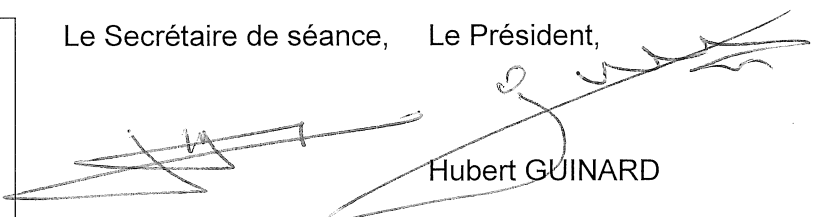
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, :

- Approuve la liste des biens amortissables mise à jour
- Autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
 Fait à St Méen Le Grand, le 6 octobre 2026

Nombre de délégués en exercice :	63
Nombre de délégués présents :	42
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de voix pour :	50
Abstentions :	0
Contre :	0

Le Secrétaire de séance, Le Président,


 Hubert GUINARD

Délibération 2026-065 Amortissement élargissement de la liste